

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 septembre 2023

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN – M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Sylvie PALUMBO – Mme Agnès JEANMICHEL -M. Thibault HEINTZ - M. Patrick ALBERTOLI - M. Pascal FERRARD - Mme Thérèse LALOGÉ

Excusés:

M. Christophe DEMARQUE pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE
Mme Yasmine ASKU pouvoir à M. Yves DESVERNES

Absent :

M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 22 septembre 2023

Début du conseil : 20 h 05

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - Délégation consentie au Maire : signatures conventions, baux et contrat maintenance

2 - Réhabilitation des anciens abattoirs : proposition assurance dommage ouvrage pro

3 - Réhabilitation des anciens abattoirs : travaux supplémentaires (*menuiserie HOUILLON*)

4 - Adhésion à l'Agence Technique Départementale (*A.T.D*)

5 - SPL-X DEMAT : rapport de gestion du Conseil d'Administration

6 - Lotissement Hexagone : vente parcelle A 631

7 - Musée Slovaque : acceptation don

8 - Adoption RPQS - eau et assainissement 2022

9 - Tarifs : eau et assainissement

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2023 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

M Patrick ALBERTOLI s'interroge sur la vente de la parcelle de terrain à M. ROBERT qui risque de nuire au tracé de la voie verte.

M. le Maire apporte les précisions sur le sujet.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – DÉLÉGATION CONSENTIE AU MAIRE : signatures conventions, baux et contrat maintenance (délibération n° 2023.09.29/01)

Monsieur DESVERNES présente une convention de mise à disposition d'une salle à NEOSIVER, une avec la Maison pour Tous pour la bibliothèque et un contrat d'entretien avec les Ets GRADOUX pour l'entretien des cloches et de l'horloge.

Monsieur le Maire indique qu'une remise à plat de toutes les conventions, contrat de maintenance passés avec les associations, entreprises, etc.. intervenant régulièrement sur la commune est en cours.

Par mesure de simplification, il est proposé de donner une délégation de signature permanente au Maire, étant entendu que celui-ci en informera le conseil.

Les conseillers à l'unanimité, acceptent cette proposition et décident d'y inclure les baux.

2 - Réhabilitation des anciens abattoirs : proposition assurance dommage ouvrage pro

Monsieur DESVERNES présente une proposition de dommages pro par le GAN pour un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance.

Celle-ci se substitue à la garantie décennale, sans franchise.

Le montant de la cotisation minimale irréductible est de 10.064,07 € TTC payable une seule fois.

A l'unanimité, le Conseil, accepte cette proposition.

Délégation consentie au maire par délibération n° 2020.06.05/01.

3 - Réhabilitation des anciens abattoirs : travaux supplémentaires (menuiserie HOUILLON) (délibération n° 2023.09.29/02)

Des travaux supplémentaires ont été sollicités à l'entreprise auprès de l'entreprise Houillon concernant la pose de protections anti-volatiles pour éviter ainsi que les pigeons ne pénètrent dans le bâtiment.

Mme Thérèse LALOGÉ demande pourquoi le maître d'œuvre n'a pas prévu ce problème dans le marché ?

Un devis comprenant 4 jours de location de la nacelle, la fabrication des panneaux, la finition et la pose pour un montant du 6.258,00 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires.

4 - Adhésion à l'Agence Technique Départementale (A.T.D) (délibération n° 2023.09.39/03)

Monsieur le Maire présente l'Agence Technique Départementale des Vosges qui est au service des collectivités.

Celui-ci indique que la commune y est adhérente depuis 2015 et qu'il y a lieu de renouveler notre adhésion à compter de cette année.

Il est rappelé que cette agence apporte une expertise technique appréciable concernant :

- ★ Assistance à maîtrise d'ouvrage
- ★ Assistance – conseil pour des missions DSP et GS (délégation des services publics et gestion de services publics)
- ★ Recherche des financements
- ★ Réalisation de marchés
- ★ Suivi des prestataires
- ★ Conseil et accompagnement

A l'unanimité, le Conseil, décide d'adhérer à cet organisme.

5 - SPL-X DEMAT : rapport de gestion du Conseil d'Administration (délibération n°2023.09.29/04)

Le rapport de gestion de l'exercice 2022 de SPL-X DEMAT est présenté. La commune étant actionnaire de cet organisme pour les signatures électroniques du maire et du premier adjoint, il est demandé d'approuver ce rapport.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette demande.

Il est bien entendu que ce document est à la disposition de chacun et qu'il peut être consulté à tout moment.

6 - Lotissement Hexagone : vente parcelle A 631 (délibération n° 2023.09.29/05)

Une demande est formulée par Mme MULLER Lisa et Monsieur DUTHIL Romain qui désirent acquérir la parcelle 631 d'une superficie de 1226 m² au lotissement l'Hexagone, place des Lilas avec pour projet la construction d'un pavillon individuel. A l'unanimité, les conseillers décident de vendre cette dernière parcelle au prix de 12,00 € le m² soit 14.712,00 € TTC.

7 - Musée Slovaque : acceptation don (délibération n° 2023.09.29/06)

Madame Viera D'AGOSTINI ne pouvant plus assurer la gestion du musée Slovaque au château de Darney désire faire don de l'ensemble des objets et documents déposés depuis 2015 dans cet espace.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition et la remercie d'avoir préservé la mémoire de cette nation par le biais de ce musée.

8 - Adoption RPQS - eau et assainissement 2022 (délibération n° 2023.09.29/07)

Monsieur le Maire présente les rapports de l'exercice 2022 qui doivent être établis, pour l'eau et l'assainissement, avant le 30 septembre.

Ces documents comportent différents chapitres: caractéristiques techniques du service, tarification, indicateurs de performance, financements et investissements, etc.

Monsieur DESVERNES signale que les RPQS restent consultables en mairie et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Patrick ALBERTOLI demande si la prestation de VÉOLIA pour la surveillance des installations de la station de traitement est concluante.

Monsieur DESVERNES répond qu'un contrôle est fait régulièrement et que les anomalies sont traitées soit par téléphone soit en visio avec le personnel concerné.

C'est à l'unanimité que les RPQS sont validés.

9 - Tarifs : eau et assainissement (délibération n° 2029.09.29/08)

Une proposition des tarifs eau et assainissement 2023 est distribuée à chacun.

Après explications et travaux envisagés sur le réseau, Monsieur DESVERNES propose une augmentation de 2% sur les tarifs eau par exemple 2,41 € le m³ au lieu de 2.36 €/m³ de 0 à 200 m³. Il ajoute qu'il n'y a plus de branchement "plomb" et que les compteurs "connectés" ont remplacé les anciens ce qui permettra de connaître plus rapidement les consommations de chacun. Le relevé des informations s'effectuera sur deux jours maximum au lieu de un mois et demi actuellement.

Concernant l'assainissement il préconise une augmentation de 4 % en vue d'équilibrer le budget pour faire face aux travaux qui vont être entrepris pour la démolition de l'ancienne station d'épuration et le raccordement de la rue de la Gare au nouveau réseau. Le tarif sera par exemple de 1.45 €/m³ au lieu de 1,39 €/m³ de 0 à 200 m³.

Le branchement passera à 30,00 €.

A l'unanimité, ces nouvelles augmentations sont validées.

Informations et questions diverses

-**le poste** de VTA (Volontariat Territorial de l'Administration) de Mme Marie TRIBOUT, au tiers lieu doit se terminer le 14 novembre 2023. Un financement pourrait se faire auprès de l'ANCT pour une nouvelle année. A suivre.

- **bilan** des marchés du mardi programmés par la COM COM : satisfaisant. Seront certainement reconduits l'an prochain.

- **le cèdre** situé dans l'enceinte de la mairie ébranché depuis plus d'un an a repris vie sous les doigts du sculpteur d'arbres Jacques Pissenem. Avec l'aide de différentes tailles de guide de tronçonneuse, ce personnage original a sculpté un totem rappelant le thème choisi avec les précieux conseils du responsable du Centre de la Préhistoire. Cette réalisation a le plus bel effet et fait l'unanimité auprès des usagers. La prestation était prévue au budget.

- **l'adressage postal** touche à sa fin. Un courrier a été adressé à chaque personne concernée en indiquant leur nouvelle adresse et en les invitant à la réunion du 6 octobre à 20 h à la salle des fêtes. Ces nouvelles adresses seront mises en application dès que la signalétique des nouvelles voies sera effective (fin d'année en principe). La date précise sera communiquée à chacun en temps utile.

- **chaque conseiller** a reçu, par mail, le compte rendu de la réunion du 14 septembre qui s'est déroulée dans les locaux de la COM COM avec pour thème "Conjuguer attractivité et sobriété foncière : la stratégie des Vosges Côté Sud-Ouest".

- **suite à des mécontentements** au sujet des prestations de la poste au sein du relais poste commerçant, il sera demandé un entretien avec la responsable pour trouver des solutions afin d'améliorer les services actuels.

- **l'agent** en TIG (travaux d'intérêt général) accueilli aux ateliers a fini ses heures imposées (21 h).

- **campagne** de stérilisation des chats errants programmée les 9 et 10 octobre.

- **les travaux** dans le bâtiment des restos du cœur ont repris.

- **l'entreprise** Idverde va aménager les espaces végétalisés de la rue de la République ainsi que l'ancien terrain de boules. L'étude de l'aménagement du terre-plein de la place des Lilas est en cours auprès des Ets Tisserand, Idverde et auprès des services techniques de la ville.

- **Pour parler** avec l'ONF, services techniques, qui est intéressé par le local disponible à la Barbeline pour installer leur atelier.

- **Thibault**, conseiller municipal, réfléchit sur l'éclairage de l'ancien terrain de boules.

- **Dans des locaux** libres de la rue du château, doivent s'installer deux avocates et peut-être une esthéticienne.

Dates :

- 3 octobre : 14 h marche rose.

- 6 octobre : 15 h inauguration de la bibliothèque municipale au tiers lieu.

- 6 octobre : 20 h salle des fêtes réunion publique adressage postal.

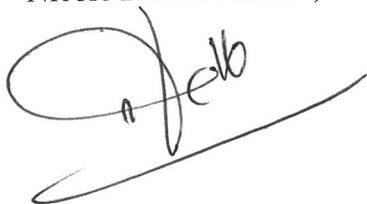
- 15 octobre : marché artisanal et du terroir au gymnase.

- 27 octobre : Conférence à 20 h pays d'Art et Histoire à la salle des fêtes « la reconstruction dans le pays d'Epinal ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Darney, le 29 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Nicole DELAVILLE ,



Le Maire
Yves DESVERNES

